



EN CAS DE SIGNALEMENT HYGIENE ET SECURITE

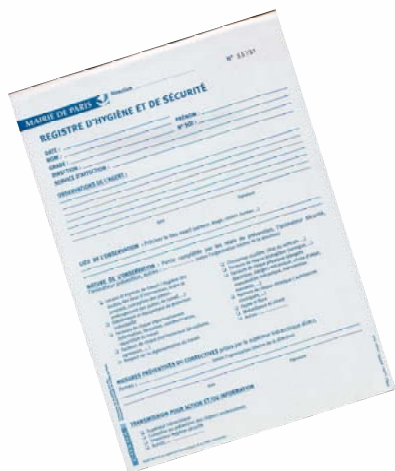
Vous constatez une anomalie ou un dysfonctionnement ?

Vous proposez des améliorations de vos conditions de travail ?

Une question à poser ?



REGISTRE HYGIENE ET SECURITE



Où le trouver ?

Dans la loge du gardien(ne) ou à l'accueil de l'établissement.
Renseignez vous auprès du chef d'établissement ou du gestionnaire.

Qui peut le remplir ?

Tout personnel de l'établissement et le cas échéant le public.

Que faire de la fiche ?

La feuille blanche est transmise au chef d'établissement et à l'ACMO.

Quel retour attendre ?

L'ACMO transmet à l'agent ses observations et les mesures qu'il entend prendre en complétant la rubrique « Mesures préventives ou correctives ».

Que devient la fiche ?

En fonction des situations, la fiche blanche est transmise pour information et/ou pour attribution à la Sous - Direction des Établissements du Second Degré du Département ou au Rectorat de Paris.

La feuille bleue est transmise pour action et/ou information au Bureau de Prévention des Risques Professionnels de la DASCO.